

L'UNION MEDICALE DU CANADA

Propriétaire et Administrateur: - - Dr A. LAMARCHE.

Redacteur-en-chef: Dr H. E. DESROSIERS.

Secrétaire de la Rédaction: - - - Dr M. T. BRENNAN.

MONTREAL, JUILLET 1891.

BULLETIN.

Bureau Provincial de Médecine.

Nous empruntons à notre confrère de la *Gazette Médicale* le compte rendu qui suit des délibérations du *Bureau provincial de médecine*, à sa réunion du 13 mai dernier, tenue à Montréal sous la présidence du Dr J. J. Ross.

1o *Rapports des agents du Collège.*—Sur quatre agents qu'emploie le Collège pour la poursuite de ceux qui pratiquent la médecine illégalement, deux seulement ont fait rapport: M. Couture, de Rimouski, et M. Mackay, de Montréal.

M. Couture a poursuivi un charlatan et a perdu; le Collège a dû payer les frais de la cause.

M. Mackay a intenté onze poursuites: cinq inculpés ont payé l'amende volontairement; cinq ont été condamnés et un a été acquitté.

Une femme a été poursuivie dans St-Liboire pour pratique illégale des accouchements; mais l'action a été renvoyée, le juge ayant décidé que le fait de pratiquer un accouchement de temps à autre, sans en faire une profession, ne constitue par la *pratique des accouchements*.

M. Mackay se plaint que la loi actuelle ne pourvoit pas à tous les cas.

Sur proposition de M. le Dr Beausoleil, il est décidé d'accorder à M. Mackay un bonus de \$150 pour services rendus l'an dernier. Il est de plus résolu que dorénavant, outre le montant de l'amende, l'on accordera la somme de \$20 aux agents dans tous les cas où ils réussiront.

2o *Plaintes des Régistrateurs.*—M. le Régistrateur s'étant plaint